

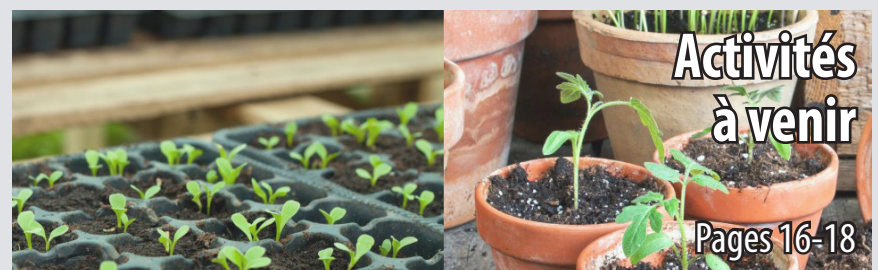
# L'Info- municipale

**Prix coup de cœur du  
patrimoine immobilier**

**Retour sur le dévoilement de  
l'inventaire du patrimoine**

Pages 4-5

Lors d'un 5 à 7 festif, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a procédé à la présentation publique de son premier inventaire du patrimoine madelinot et au lancement du Prix coup de cœur du patrimoine immobilier. Lire plus en pages 4 et 5.



**Décisions  
du conseil**

Page 3

**Semaine des  
travaux publics**

Page 6

**Concours « Bénévoles  
coup de cœur »**

Page 9

**Loisirs et  
culture**

Page 12

## Venez Courir pour les Zèbres le 6 juin!

Le 6 juin prochain se tiendra la course pour les Zèbres! L'objectif est de courir les 7000 m symboliques des 7000 maladies orphelines connues, sous une initiative du fonds Fondation Simon le Zèbre.

Le fonds Fondation Simon le Zèbre a été créé par les parents de Simon Guilbert en mai 2013, afin de :

- Faire connaître et démystifier le syndrome de Sotos parmi les 7 000 maladies rares;
- Aider les organismes et les associations œuvrant dans le milieu des maladies rares et orphelines;
- Financer des projets de recherche sur les maladies rares;
- Sensibiliser la population à la différence dans la société;
- Aider toute autre cause chère aux membres fondateurs.

Il est possible de faire l'acquisition en ligne d'un dossard à imprimer au coût de 5 \$, d'un dossard de course à 13 \$, ou alors d'une trousse avec une médaille pour 30 \$, le tout au lien suivant : <https://courirpourleszebres.com/>.

**Le rassemblement organisé aux Îles aura lieu au Centre Alfred Gallant le samedi 6 juin, à 15 h.**

**Bienvenue aux marcheurs et aux coureurs!**



*Les fonds amassés par les coureurs des Îles-de-la-Madeleine sont remis à la Municipalité des Îles afin de soutenir le service d'intégration pour les enfants à besoins particuliers du camp de jour estival. Merci à la Fondation Simon le Zèbre pour son implication!*

**Vous pouvez consulter [l'événement sur Facebook](#) pour plus de détails.**



**Les Îles-de-la-Madeleine**  
Municipalité

📍 460, chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec)  
G4T 1A1

🌐 [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca)

☎ 418 986-3100

✉ [communications@muniles.ca](mailto:communications@muniles.ca)

### HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h  
13 h à 16 h 30  
Vendredi : Fermé



**POUR UNE URGENCE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU :  
418 986-3100**

**L'INFO-MUNICIPALE** est publiée par la  
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
12 fois par an et est disponible en  
téléchargement gratuit au  
[www.muniles.ca](http://www.muniles.ca).

**COORDINATION, RÉVISION ET  
RÉALISATION GRAPHIQUE :**  
Service des communications

**COLLABORATION :**  
Services municipaux

# Décisions du conseil

Séances du 12 mai 2026

## COMMUNAUTÉ MARITIME

### Demandes de contributions financières

Le conseil a autorisé l'octroi de contributions financières et d'aides en services à trois organismes, à même le budget spécial de contribution des élus :

- Au Club élite de natation des Îles-de-la-Madeleine (CENIM) : gratuité de la cuisine du Centre récréatif de L'Étang-du-Nord pour la tenue d'un rallye bottine le 31 janvier 2026 (en complément d'une gratuité déjà accordée);
- Au Comité entraide (AREQ, SCQ, Secteur G) : gratuité de la petite salle arrière du Centre récréatif de L'Étang-du-Nord (incluant la vaisselle et la cuisinière) à une date à déterminer en juin, pour une rencontre amicale avec des membres âgés de 80 ans et plus;
- Au Centre de services scolaire des Îles : contribution de 500 \$ pour une bourse remise lors du bal des finissants de la Polyvalente des Îles, le 26 juin 2026.

### Nomination à la Direction générale

Le conseil a entériné la nomination de Jean A. Hubert à titre de directeur général de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime. En poste par intérim depuis novembre 2025, il occupe officiellement ses fonctions depuis le 13 mai 2026.

### Octroi de contrat de gré à gré - Solutions P-Logix inc.

Le conseil a octroyé un contrat de gré à gré à Solutions P-Logix inc. pour un montant de 77 200 \$, plus taxes, pour la fourniture, la configuration et la mise en service d'un panneau de contrôle et de ses accessoires pour le bâtiment de compostage du Centre de gestion des matières résiduelles.

### Réglementation

Le conseil a adopté deux règlements décrétant des dépenses et des emprunts :

- Règlement n° CM-2026-05 : un emprunt de 450 000 \$ pour la réalisation de travaux de voirie prévus au programme triennal d'immobilisations 2026-2028;
- Règlement n° CM-2026-06 : un emprunt de 1 275 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements roulants dans le cadre du plan de renouvellement.

## MUNICIPALITÉ

### Octroi de contrat de gré à gré - Construction DJL inc.

Le conseil a octroyé un contrat de gré à gré à Construction DJL inc. pour l'achat d'asphalte froid, au coût unitaire de 251 \$ la tonne et de 6,90 \$ le sac, pour un montant maximal de 75 000 \$, afin d'assurer l'entretien et la sécurité du réseau routier.

### Octroi de contrat de gré à gré - Lignes-Fit inc.

Le conseil a octroyé un contrat de gré à gré à Lignes-Fit inc. pour le marquage des lignes de rues, au coût de 625 \$ par kilomètre, pour un montant maximal de 60 000 \$, afin d'assurer la sécurité et la conformité du réseau routier.

### Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 22 avril 2026

Le conseil a pris acte du dépôt du procès-verbal. Il refuse une demande de dérogation mineure et en accepte une autre. Il approuve également une demande de travaux relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ainsi qu'une demande de travaux dans le cadre du Règlement sur la citation de monuments historiques.

### Octroi de contrat de gré à gré - Eurêka Environnement

Le conseil a octroyé un contrat de gré à gré à Eurêka Environnement au montant de 49 500 \$, plus taxes, pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant la mise aux normes des installations septiques du Site de La Côte, incluant le dépôt de demandes d'autorisation environnementale.

### Réglementation municipale

Le conseil a adopté des règlements liés aux programmes et aux emprunts :

- Règlement n° 2026-06 : modification du programme d'aide à la création de logements locatifs afin de soutenir financièrement les projets de multilogements;
- Règlement n° 2026-07 : un emprunt de 1 050 000 \$ pour la réalisation de travaux de voirie;
- Règlement n° 2026-08 : un emprunt de 500 000 \$ pour l'acquisition d'équipements et la réfection de bâtiments.

Un avis de motion a également été donné pour un règlement établissant la périodicité et les modalités de publication de L'Info-municipale, et le projet de règlement a été déposé.

Prochaines assemblées municipales le 09 juin 2026, à 19 h, à la salle communautaire de Cap-aux-Meules. Les projets d'ordres du jour seront mis à votre disposition le vendredi 5 juin 2026 sur le site Web de la Municipalité. Webdiffusion des séances en direct. Consultez le [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca) sous l'onglet *Affaires municipales, Conseil municipal* et *Calendrier des séances du conseil*.

## Présentation de l'inventaire du patrimoine immobilier et dévoilement des finalistes coups de cœur

Un moment rassembleur pour célébrer et mettre en valeur le patrimoine bâti des Îles

Lors d'un 5 à 7 festif tenu le 21 mai à la Maison de la culture, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a procédé à la présentation publique de son premier inventaire du patrimoine immobilier madelinot. Plus de 175 personnes de la communauté étaient présentes à ce rendez-vous convivial qui se voulait l'occasion de célébrer le riche patrimoine immobilier de l'archipel madelinot.

L'événement était animé par Carole Painchaud, avec une ambiance musicale assurée par Pascal et Bernard Miousse, et comprenait également une présentation de Judith Landry, d'Aménagement + Paysage, ainsi que de Marie-Hélène Verdier, architecte et conseillère en patrimoine et architecture pour la Communauté maritime.

Ce fut également l'occasion de procéder au lancement du Prix coup de cœur du patrimoine immobilier et au dévoilement des finalistes coup de cœur. En tout, ce sont 25 maisons qui sont en lice pour des prix dans trois catégories différentes: charme authentique, ensemble exceptionnel et architecture remarquable. La période de vote est maintenant commencée, et se tiendra jusqu'au 14 juin prochain!

En plus de l'annonce des finalistes, quatre mentions spéciales ont été attribuées. Ainsi, la plus vieille maison des Îles, construite en 1820, (15, chemin Cormier, Havre-Aubert) s'est vu attribuer le prix « La gardienne du temps » alors que les trois dernières baraques à foin recensées sur le territoire se sont vu remettre le prix « Mémoire d'un savoir-faire » (639, route 199, à Havre-aux-Maisons, 49, chemin du Phare à L'Étang-du-Nord et 84, chemin du Cap-Rouge à Havre-aux-Maisons).

*Rappelons que la réalisation de l'inventaire des immeubles patrimoniaux est une démarche importante et un geste de reconnaissance visant à mieux connaître, reconnaître et valoriser les bâtiments qui façonnent l'identité unique de l'archipel.*



**Pour en savoir plus sur l'inventaire du patrimoine immobilier, [cliquez ici](#).**





## COUP DE CŒUR

du patrimoine immobilier

À vous de choisir →

Découvrez les bâtiments finalistes issus de l'inventaire du patrimoine immobilier et choisissez ceux qui vous touchent le plus !

Trois catégories à découvrir

**Charme authentique**  
**Ensemble exceptionnel**  
**Architecture remarquable**



Votez en ligne dès maintenant

**Période de vote**  
**Du 21 mai → 14 juin 2026**

 Les Îles-de-la-Madeleine  
Communauté maritime

Balayez le code QR ci-dessus pour voter!

# Semaine des travaux publics

Un survol des efforts déployés pour entretenir et améliorer le milieu de vie des Madelinots

La Semaine nationale des travaux publics 2026 se tient du 18 au 24 mai 2026, sous le thème « Sur la route TP ». Cet événement, orchestré par l'Association des travaux publics du Québec (TPQuébec), vise à valoriser le travail essentiel des employés municipaux et des équipes d'entretien. Pour l'occasion, la Municipalité des Îles souhaite prendre un moment pour reconnaître les hommes et les femmes qui œuvrent, souvent dans l'ombre, à maintenir nos infrastructures en bon état et à assurer notre qualité de vie au quotidien. Notre équipe des travaux publics est au cœur des services municipaux. Elle offre un large éventail de services qui touchent directement les citoyens, soit l'entretien des rues, des trottoirs et des stationnements, le déneigement, la gestion de l'eau potable et des eaux usées, la gestion des matières résiduelles et la signalisation.

**Pour ce faire, nous vous proposons un retour sur quelques réalisations de notre équipe en 2025 :**

## Le service technique des eaux en chiffres

- Eau potable produite : Près de 2 millions de m<sup>3</sup>
- 37 puits en activité
- 700 analyses
- Eaux usées traitées : 900 000 m<sup>3</sup>
- 17 stations de pompage
- 150 analyses



## Le quotidien de l'équipe de distribution et de collecte des eaux

En 2025, l'équipe a assuré la gestion quotidienne du réseau d'eau potable et d'égout, incluant :

- La réparation de 49 bris d'aqueduc, comparativement à 46 en 2024 et 41 en 2023.
- Le drainage des 800 bornes-fontaines sur l'ensemble du territoire, effectué deux fois par année.
- Le nettoyage du réservoir à L'Étang-du-Nord.
- La réalisation de 35 branchements d'aqueduc.
- La réalisation de 10 branchements d'égout.

## La gestion des matières résiduelles en chiffres (tonnes métriques)

- 1 400 TM de matières recyclables expédiées
- 4 700 TM de déchets expédiés
- 6 200 TM de boues de fosses septiques (BFS) traitées localement
- 2 200 TM de composte dont 1 000 TM en résidus de poisson
- 2 700 TM en résidus de construction, démolition et rénovation

## L'écocentre

Au cours de l'année, l'écocentre a enregistré :

- Le démantèlement de 350 automobiles
- La prise en charge de 11 roulottes
- 5 000 entrées de citoyens à l'écocentre



## Le service de la voirie et du déneigement

Au cours de la période visée, les précipitations hivernales se sont réparties comme suit :

- 40 jours avec des précipitations de moins de 5 mm
- 8 jours avec des précipitations entre 5 et 10 mm
- 7 jours avec des précipitations de plus de 10 mm



Pour assurer la sécurité et la mobilité sur le réseau routier, une quantité totale de 1 500 tonnes de sel de déglacage a été épandue.

## À la voirie

Au cours de l'été, les travaux d'entretien de la voirie ont permis :

- La mise en place de 675 tonnes d'asphalte, représentant l'équivalent d'environ 55 camions de type 10 roues.
- L'épandage de 80 tonnes d'abat-poussière, correspondant à une moyenne de trois applications par chemin.



## La mécanique

- Au cours de l'année, l'équipe a réalisé plus de 800 entretiens et réparations en atelier, ainsi que plus de 100 interventions directement sur le terrain, contribuant à maintenir la performance, la sécurité et la disponibilité des équipements municipaux.
- 175 équipements ont été entretenus, représentant plus de 40 marques différentes. Ces opérations contribuent à assurer la fiabilité, la performance et la longévité des équipements utilisés par la Municipalité.
- Plus de 1 000 000 km parcourus par nos équipements.



Notez que tous les employés du service des travaux publics ne sont pas présents sur les photos.

## Gala régional du Défi OSEntreprendre Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : l'esprit entrepreneurial des Îles rayonne!

Le Défi OSEntreprendre met en valeur l'audace et la créativité des personnes d'ici. Chaque année, il souligne des projets d'élèves, d'étudiants et d'entrepreneurs à travers tout le Québec, qui sont honorés lors d'un gala régional et d'un national. Grâce à l'engagement de centaines de responsables dans les 17 régions participantes, dont les Îles-de-la-Madeleine, il contribue à inspirer le goût d'entreprendre au sein des communautés.

Félicitations à l'entreprise Le P'tit Câsso, lauréat du prix Services aux individus — Volet Création d'entreprise. L'entreprise s'est distinguée par la clarté, la pertinence de la vision et des valeurs qu'elle porte. Elle s'est aussi démarquée par son énergie positive, qui rassemble et transforme, ce qui lui a également permis de remporter le prix Coup de cœur Flexipreneur.

Comme lauréat régional, Le P'tit Cassô devient finaliste pour le Gala national qui aura lieu le 10 juin prochain à Québec.

Félicitations également à Lafrance Stratégie RH pour le prix Coup de cœur Desjardins — Volet création d'entreprise.

Soulignons enfin les lauréats des volets scolaire et collégial : Cormier Fairway (École Saint-Pierre) et Créations Lauve (Campus des Îles), ainsi que les prix coup de cœur remis à La classe en spectacle et à Concept EXPLOI-FP de l'école Polyvalente des Îles.

Comme responsable locale du volet entreprise, notre équipe de développement économique est fière de contribuer à ce mouvement qui fait rayonner l'audace et la créativité.

**Bravo à tous les finalistes et lauréats!**



## Rencontre d'information citoyenne : l'écoquartier des Îles

Depuis 2019, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine travaille, avec des partenaires privés et publics, à la mise en place des conditions pour la création de l'écoquartier. À la fois une démarche de communauté et une vision d'avenir, ce projet novateur vise en priorité à répondre aux enjeux de logement, à revitaliser le noyau villageois de Cap-aux-Meules, à favoriser une transition énergétique et à décontaminer des sols dans le secteur visé pour faciliter la reconstruction de bâtiments.

Nous avons le plaisir de vous inviter à une rencontre d'information citoyenne en lien avec ce grand et beau projet!

Cette rencontre a pour objectif de vous informer des points suivants :

- Un retour sur les fondements du projet
- Les travaux prévus durant la période estivale 2026
- Qu'est-ce que la réhabilitation d'un milieu naturel?
- Qu'est-ce que la décontamination d'un terrain?
- La mise à jour du plan d'aménagement
- Les travaux à prévoir en 2027
- Une période de questions et d'échanges

**Date : Mardi 2 juin 2026**

**Heure : 19 h**

**Lieu : Salle communautaire de la mairie au 460, chemin Principal à Cap-aux-Meules**

Nous vous demandons, si possible, de confirmer votre présence au plus tard le lundi 1er juin, en contactant Karl Massé, gestionnaire de projets majeurs pour l'écoquartier au 418 986-3100, poste 263, ou à l'adresse [ecoquartier@muniles.ca](mailto:ecoquartier@muniles.ca).

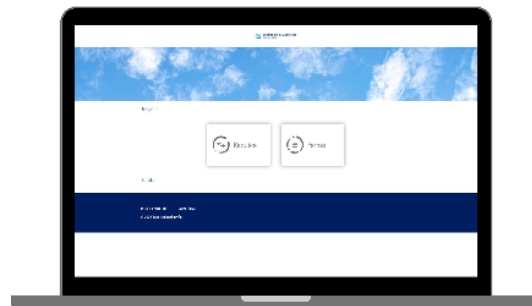
**Pour en savoir plus sur le projet de l'écoquartier, [cliquez-ici](#).**

## Faire une requête ou une plainte : c'est simple et rapide!

Vous voulez signaler un bris d'aqueduc ou un nid-de-poule? Vous souhaitez brancher une résidence au réseau d'aqueduc ou d'égout? Votre bac est brisé et vous voulez le faire réparer?

Saviez-vous que vous pouviez formuler toutes ces demandes, et beaucoup plus, en ligne? La procédure est simple et rapide :

1. Rendez-vous au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca).
2. Sous le bandeau de la page d'accueil, dans les services en ligne, cliquez sur *Plainte et requête*.
3. Si vous avez déjà un compte (par exemple, pour vous inscrire aux activités), connectez-vous. Sinon, créez-vous un compte.
4. Une fois dans la plateforme Voilà, cliquez sur *Demandes en ligne*.
5. Cliquez sur *Nouvelle demande*.
6. Cliquez sur *Requête*.
7. Identifiez-vous en répondant aux questions qui vous seront posées.
8. Indiquez l'emplacement visé par la demande et les détails et la description de la demande. Une fois terminé, cliquez sur *Soumettre*.
9. Le service municipal concerné par votre requête assurera le suivi selon les pratiques en vigueur.



Si vous avez besoin d'aide avec la création de votre compte, contactez le service à la clientèle au 418 986-3100, poste 102 ou à [reception2@muniles.ca](mailto:reception2@muniles.ca).

### Restez branché(e)s sur votre municipalité

#### Créez votre compte en ligne vous permettra :

d'avoir accès à votre compte de taxes

de suivre votre solde

de profiter des services en ligne

de s'abonner au système d'alerte!



#### Abonnez-vous aux alertes pour ne rien manquer!

Avis importants

Situations d'urgence

Informations utiles

#### Recevez les alertes directement :

sur votre téléphone

dans votre boîte courriel



Pour vous inscrire, consultez <http://citoyen.muniles.ca> ou numérisez le code ci-dessus



### Centre de notifications



Nouveau message

maintenant

Avis d'ébullition en vigueur sur tout le territoire jusqu'à nouvel ordre

## Des bénévoles qui ont la communauté des Îles à cœur!



La Municipalité des Îles est heureuse d'annoncer les gagnants du concours : « Bénévole coup de cœur », qui se déroulait durant la Semaine de l'action bénévole du 19 au 25 avril dernier. Ils remportent une caricature personnalisée de l'artiste Josibine. Nous voulons également dire un immense merci à tous celles et ceux qui s'engagent dans notre communauté!

### Félicitations à :

**Bruno Savary** — pour son implication comme membre fondateur du Réseau traditions vivantes des Îles, dont l'engagement positif et rassembleur fait rayonner la tradition vivante dans toute la communauté.



**Gabriel Noël** — pour son engagement exceptionnel comme entraîneur et comme modèle inspirant dont la passion, le leadership et le dévouement contribuent activement au développement des jeunes hockeyeurs.



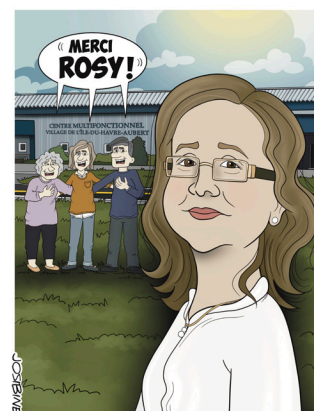
**Janick Chevarie** — pour son engagement dans l'Escouade du bonheur comme clown thérapeutique, sème la joie, favorise l'inclusion et soutient avec cœur les personnes les plus vulnérables.



**Lise J. Leblanc** — pour son engagement dans une multitude d'organismes et d'œuvres caritatives, sa générosité, son engagement constant et sa bienveillance qui marque profondément toute la communauté.



**Rosy Bourgeois** — pour son implication remarquable au sein de plusieurs organismes, notamment son rôle important dans l'organisation d'activités pour le Club 50 ans et plus de L'Île-du-Havre-Aubert.



Merci à nos partenaires : le Centre d'action bénévole des Îles, la radio communautaire CFIM et l'artiste Josibine.

## Piscine régionale des Îles : quelques rappels!

### Horaire des bains communautaires

Mardi 11 h 30 à 13 h 30 : bain 4 couloirs

Mercredi 10 h : bain familial

Mercredi 15 h : bain 50 ans et +

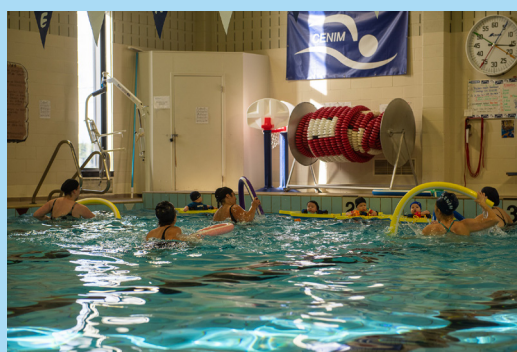
Mercredi 18 h : bain familial

Mercredi 19 h à 21 h : bain 4 couloirs

Samedi 15 h à 16 h 50 : bain familial

Samedi 17 h : bain adulte

Dimanche 15 h à 16 h 50 : bain familial



### Code de conduite du nageur

Le but du code de conduite est de favoriser le bon déroulement des séances d'entraînement en longueur de la Piscine régionale des Îles.

#### Code de conduite du nageur

##### Chaque nageur doit :



Respecter les autres nageurs présents, et ce, tant en paroles qu'en gestes.



Suivre les consignes des sauveteurs



Respecter son niveau de compétence (lent, moyen, rapide).



Nager à la droite du couloir.



Nager sur les longueurs jusqu'au mur et s'il est arrêté au bout du couloir, se déplace vers les câbles pour laisser la place aux autres nageurs afin qu'ils puissent faire des virages.



Faire les virages du côté gauche du couloir pour éviter les collisions.



Nager le papillon seulement dans un sens du couloir ou d'un bras lorsqu'il croise des nageurs dans le sens inverse.



Laisser partir les plus rapides en premier. Lorsqu'un nageur touche les pieds, c'est pour prévenir qu'il veut dépasser au prochain virage.



Nager plus près des câbles s'il veut nager plus doucement pour laisser passer les plus rapides ou changer de couloir.

Aucune violence physique ou verbale n'est tolérée.

Les écarts au code de conduite du nageur peuvent entraîner l'expulsion du nageur fautif.

**BON ENTRAÎNEMENT DE NATATION!**



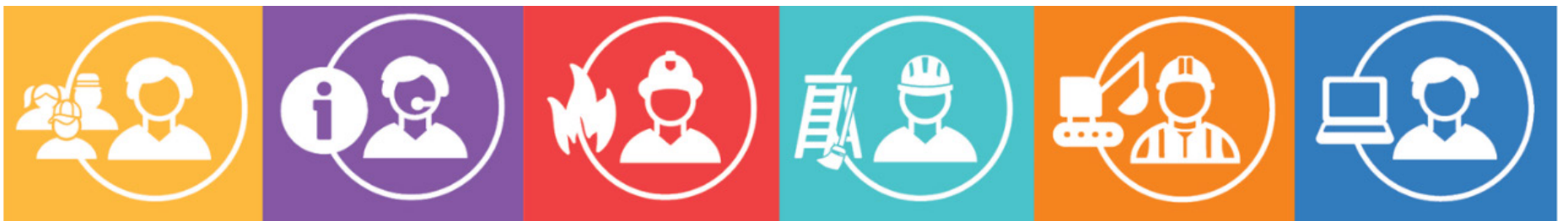
Veillez prendre note que la Piscine régionale fermera ses portes pour la saison estivale le 21 juin prochain.

## Ensemble, gardons nos Îles propres!

Avec l'arrivée du printemps, la fonte des neiges révèle malheureusement des déchets accumulés dans nos milieux naturels, comme sur nos plages, nos bords de côtes, nos forêts et nos marais. Face à cette réalité, plusieurs initiatives de nettoyage ont été réalisées ou sont à venir afin de redonner à ces espaces toute leur beauté et leur propreté.

L'ensemble de la population, autant les citoyennes et citoyens que les commerçants, est invité à faire sa part pour garder notre environnement propre. Des milieux naturels exempts de déchets contribuent notamment à une meilleure qualité de l'eau, en favorisant un ruissellement plus sain vers nos nappes phréatiques.

La Municipalité organise d'ailleurs une collecte le 8 juin prochain aux alentours de ses installations pour rassembler les efforts des membres de l'équipe municipale. **Nous vous lançons le défi d'en faire autant et de poser un geste concret pour la protection et la propreté de notre milieu.**



*Faites carrière à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine!*

- Directeur/directrice des infrastructures et du bureau de projet (régulier à temps complet)
- Préposé/préposée à l'entretien des bâtiments (régulier à temps complet)
- Préposé/préposée à l'entretien ménager (temporaire à temps complet)
- Acheteur/acheteuse (régulier à temps complet)
- Chef/cheffe de division - Finances et assistant-trésorier ou assistante-trésorière (régulier à temps complet)
- Conseiller/conseillère en ressources humaines (régulier à temps complet)

[muniles.ca/offres-demplois](http://muniles.ca/offres-demplois)


 Les Îles-de-la-Madeleine  
Municipalité

12 Mai 2026

# Activités à venir

Détails et inscriptions au [www.muniles.ca/evenements](http://www.muniles.ca/evenements)  
ou au 418 986-3100, poste 121.


## Les p'tits détours

 **Vendredi 22 mai | Entre 10 h et 12 h**  
**Bibliothèque du point de service de**  
**L'Île-du-Havre-Aubert**

 **Les mardis jusqu'au 9 juin**  
**Entre 9 h 30 et 12 h**  
**Succursale centrale de la Bibliothèque**  
**Jean-Lapierre**

Avec vos enfants ou vos petits-enfants, venez faire un tour à la bibliothèque : les animatrices jeunesse offriront une lecture spontanée pour le plaisir de tous.

## Le jardin de Pirouette et Cabriole

 **Jedi 28 mai | 10 h à 11 h**  
**Salle communautaire de Fatima**

Programme de psychomotricité qui favorise le développement moteur et social de l'enfant dans le plaisir, par la réussite et par le jeu et surtout, dans le respect du rythme de l'enfant. Un parent ou un grand-parent est invité à participer avec l'enfant et à partager de beaux moments avec lui.

*Activité offerte par les Loisirs de L'Île-du-Havre-Aubert, en collaboration avec la Municipalité des Îles, le CISSS des Îles et la Stratégie d'attraction des personnes |les Îles.*

## Bébé lecteur

 **Samedi 6 juin à 10 h 30**  
**À la Maison de la culture**

Histoires et comptines pour accompagner vos tout-petits (0-4 ans) dans leurs premiers pas à la bibliothèque. Animation : Émilie Harvut, Shadel Labrie-Lapierre.


## Club d'échec

 **Samedi 6 juin | De 13 h 30 à 16 h 30**  
**Succursale centrale de la Bibliothèque**  
**Jean-Lapierre**

Participez à notre rendez-vous mensuel ouvert à tous les amateurs d'échecs des Îles. Débutant ou expérimenté, seul ou accompagné, venez vivre un moment convivial pour découvrir ou redécouvrir ce jeu mythique et rencontrer d'autres passionnés.

Un animateur expliquera les bases ou quelques notions clés avant des parties rapides. Jeux, horloges, grignotines et breuvages seront fournis. Une belle occasion d'apprendre, de jouer et de partager un bon moment en communauté!

## Atelier clownesque papa-enfant

 **Dimanche 7 juin | De 13 h 30 à**  
**14 h 30 et de 14 h 45 à 15 h 45**  
**Palestre du Centre multifonctionnel de**  
**L'Île-du-Havre-Aubert**

Envie d'un moment où vous pouvez lâcher votre fou? Bienvenue à l'atelier clownesque papa-enfant! Un moment privilégié pour explorer par le jeu, la spontanéité, l'improvisation, le rire et la joie. Une belle occasion pour renforcer le lien père-enfant tout en s'amusant. Pas besoin d'expérience, seulement l'envie de jouer et de se laisser surprendre.

Pour les 5 ans et plus.




## Et dans ce bois, savez-vous ce qu'il y a? – Matinée magique au Parc des Buck

 **Dimanche 7 juin | Trois départs**  
**10 h, 10 h 30, 11 h**  
**Parc des Buck**

Dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts. En suivant un parcours thématique dans les sentiers du Parc des Buck, vous pourrez vivre une expérience alliant prestation théâtrale, conte, musique et découvertes littéraires. Âge suggéré : 1 à 8 ans. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

*En collaboration avec Attention Fragiles et le projet Littératie jeunesse.*

### Initiation aux ressources Internet

-  **Judi 28 mai | Entre 10 h et 12 h 30**  
 **Bibliothèque du point de service de L'Île-du-Havre-Aubert**
-  **Mercredi 10 juin | Entre 14 h et 16 h**  
 **Succursale centrale de la Bibliothèque Jean-Lapierre**

Apportez votre ordinateur ou votre tablette et découvrez comment :

- Réserver un livre sur Internet
- Rechercher de l'information
- Envoyer un courriel
- Faire des appels vidéo
- Organiser et regarder vos photos
- Écouter des films sur votre ordinateur
- Lire un livre sur votre liseuse

Une occasion idéale d'explorer le numérique simplement et à votre rythme!



### Troque tes plants

-  **Dimanche 7 juin | 10 h à 11 h 30**  
 **Centre récréatif de L'Étang-du-Nord**  
**Salle de l'âge d'or à l'arrière**


Afin de contribuer au réseau de jardiniers citoyens qui commence à s'établir aux Îles, la Municipalité et le Carrefour jeunesse-emploi vous invitent à une activité rassembleuse ouverte à tous, amateurs et aguerries!

Le but? Échanger plants, semences et boutures, mais aussi trucs, astuces et questions afin de nourrir une communauté d'entraide et de partage entre jardiniers. Vous n'avez rien à échanger, mais l'activité vous interpelle? Venez quand même participer aux conversations : vos questions bénéficieront peut-être à d'autres, et vous pourrez faire quelques trouvailles en même temps!

Les surplus dont vous souhaitez vous départir seront remis aux jardins sociaux du territoire.

- \* Identifiez bien les plants et semis que vous souhaitez échanger (espèce et variété).
- \*\* Apportez une boîte ou un plateau pour repartir avec vos trouvailles.
- \*\*\* L'activité aura normalement lieu à l'extérieur, mais sera déplacée à l'intérieur en cas de mauvais temps.

### Soirée festive pour les aînés des Îles

-  **Vendredi 19 juin | 18 h 30 à 21 h**  
 **Centre récréatif de L'Étang-du-Nord**

Venez festoyer avec nous à l'occasion de l'arrivée de l'été et de la Fête nationale du Québec. Au menu, musique pour vous faire chanter et danser, des prix de participation ainsi que des invités spéciaux. Notez qu'un service pour faciliter le transport sera offert aux aînés de Grande-Entrée et de L'Île-du-Havre-Aubert, restez à l'affût pour les modalités.

Sans inscriptions : Bienvenue à toutes et à tous!



## Le système de production d'eau potable

Notre eau potable est de grande qualité, mais la quantité qui peut être extraite est limitée. Aux Îles, toute l'eau potable vient de l'eau souterraine. Cette ressource est précieuse et fragile. Des installations importantes, pour la plupart invisibles, permettent de la puiser et de la distribuer. Ça demande tout un système!

### Recharge naturelle

1



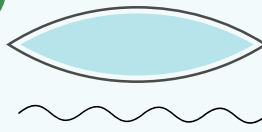
L'eau de pluie et l'eau de la **fonte des neiges s'infiltrent** dans le sol.

2



L'eau descend dans le sol et est **naturellement filtrée**.

3



L'eau douce **s'accumule** juste **au-dessus de l'eau salée**, parce que l'eau salée est plus dense. Elle **repose comme une lentille**. Cet équilibre est fragile. Cette réserve d'eau douce souterraine s'appelle **la nappe phréatique**.

4



Des **puits sont forés** dans le sol pour atteindre la nappe phréatique et **capter l'eau douce**.

### Captage et contrôle

5



Le **débit d'eau** pompée et le **niveau d'eau** dans la nappe phréatique sont **mesurés** en temps réel.

6



Une **pompe de captage** fait **remonter l'eau** à la surface pour qu'elle soit acheminée vers les réservoirs.

7



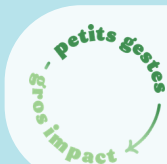
Dans les réservoirs, des **instruments mesurent** les **quantités d'eau produites** et **distribuées** pour mieux gérer la production d'eau potable.

### Distribution

8



Comme l'**eau souterraine** est de **très bonne qualité**, elle peut généralement être **distribuée sans forme de traitement**.



Faites partie de la solution.  
[petitsgestes.ca](http://petitsgestes.ca)



**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**  
**Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et**  
**l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE : —

À la séance ordinaire du 9 juin 2026, conformément aux dispositions du Règlement no 2010-13 sur les dérogations mineures, le conseil entend statuer sur les demandes suivantes :

Description des demandes de dérogation mineure :

La propriétaire de la résidence sise au 280, chemin du Domaine, dans le village de Cap-aux-Meules, souhaite construire un agrandissement du côté sud du bâtiment principal. Selon les informations fournies, cet agrandissement ferait en sorte que la somme des marges latérales serait inférieure à 6 mètres, ce qui contrevient aux dispositions du règlement de zonage en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, la propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme l'agrandissement projeté qui serait situé à une distance de 2,1 mètres de la ligne latérale, pour une somme des marges latérales de 4,3 mètres, alors que le règlement de zonage actuellement en vigueur exige une somme des marges latérales minimales de 6 mètres.

La propriétaire de la résidence sise au 73, chemin Prudent-Harvie, dans le village de Fatima, souhaite régulariser l'implantation actuelle de son bâtiment accessoire. Selon le certificat de localisation préparé par une arpenteuse-géomètre, le bâtiment est situé dans la cour avant du bâtiment principal, ce qui contrevient aux dispositions du règlement de zonage en vigueur.

En vertu du règlement sur les dérogations mineures, la propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme l'implantation existante d'un bâtiment accessoire résidentiel d'une superficie au sol de 13,6 mètres carrés situé dans la cour avant, alors que le règlement de zonage en vigueur exige qu'un bâtiment d'une telle superficie soit implanté entièrement dans les cours latérale ou arrière.

La personne morale, propriétaire du bâtiment commercial sis au 618, chemin des Caps, dans le village de Fatima, souhaite construire une terrasse dans la cour avant. Selon les informations fournies, la terrasse projetée, combinée à la galerie existante, aurait une profondeur de 7,7 mètres et serait également située à moins de 4,5 mètres de la ligne avant ce qui contrevient aux dispositions du règlement de zonage en vigueur.

En vertu du règlement sur les dérogations mineures, la propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme la construction d'une terrasse dans la cour avant d'une profondeur de 7,4 mètres et situé à une distance nulle de la ligne avant, alors que le règlement de zonage en vigueur exige qu'une galerie/terrasse située dans la cour avant ait une profondeur maximale de 4 mètres et soit à une distance minimale de 4,5 mètres de la ligne avant.

Les propriétaires de la résidence sise au 54, chemin Forest, dans le village de L'Étang-du-Nord, souhaitent construire un bâtiment accessoire. Selon les informations fournies, le bâtiment aurait une superficie au sol de 89,2 mètres carrés et la superficie cumulée des bâtiments accessoires de l'immeuble serait de 153,1 mètres carrés, ce qui contrevient aux dispositions du règlement de zonage en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel d'une superficie au sol de 89,2 mètres carrés, alors que le règlement de zonage en vigueur exige une superficie au sol inférieure à 74,3 mètres carrés. Également, la superficie cumulée des bâtiments accessoires de l'immeuble

serait de 153,1 mètres carrés, alors que le règlement de zonage en vigueur exige une superficie maximale de 111,5 mètres carrés.

Le propriétaire du lot 4 272 850 (chemin de la Montagne), dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, souhaite y construire une habitation unifamiliale. Selon le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, cette construction empiéterait sur la marge avant secondaire.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, le propriétaire demande de reconnaître comme étant conforme la construction d'une habitation unifamiliale qui serait située à une distance de 4,2 mètres de la ligne avant secondaire, alors que le règlement de zonage actuellement en vigueur exige une distance minimale de 7,5 mètres.

Les propriétaires du lot 4 273 119 (chemin du Phare), dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, souhaitent effectuer une subdivision. Selon le plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre, la superficie de la partie zonée agricole de l'un des lots projetés serait inférieure à 10 000 mètres carrés, ce qui contrevient aux dispositions du règlement de lotissement en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme la création d'un lot dont la partie zonée agricole serait d'une superficie de 9 896,1 mètres carrés, alors que le règlement de lotissement actuellement en vigueur exige une superficie minimale de 10 000 mètres carrés.

Les propriétaires de la résidence sise au 11, chemin de la Baie-de-Plaisance, dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, souhaitent construire un bâtiment accessoire. Selon les informations fournies, le bâtiment projeté empiéterait sur la cour avant du bâtiment principal ce qui contrevient aux dispositions du règlement de zonage en vigueur.

En vertu du règlement sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme l'implantation d'un bâtiment accessoire résidentiel d'une superficie au sol de 17,8 mètres carrés en partie situé dans la cour avant, alors que le règlement de zonage en vigueur exige qu'un bâtiment d'une telle superficie soit implanté entièrement dans les cours latérale ou arrière.

Conformément aux dispositions du règlement portant sur les dérogations mineures, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 9 juin 2026, à compter de 19 heures, ou en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du Chef de section - Urbanisme, Ludovic Larochelle, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur ces demandes, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à [llarochelle@muniles.ca](mailto:llarochelle@muniles.ca) ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
 460, chemin Principal  
 Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. Ludovic Larochelle, au 418 986-3100, poste 116, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 22 mai 2026

Alexandra Vigneau, greffière

# RESPECT ET COURTOISIE

**Le citoyen mérite  
le respect et la  
courtoisie, notre  
personnel aussi.**



**Les Îles-de-la-Madeleine**  
Municipalité



# Informations en rafale

## Réouverture des sites récréotouristiques

Tous les sites récréotouristiques et les parcs, incluant les installations sanitaires, seront maintenant ouverts pour la saison estivale.

Pour savoir où se trouvent les sites récréotouristiques et les parcs, consultez la carte interactive au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca).

À noter qu'ils seront ouverts jusqu'en octobre prochain.



## Promenades avec pitou

Saviez-vous que toute personne qui désire promener son chien dans les limites du territoire de la municipalité a l'obligation de le tenir en laisse? Trois exceptions s'appliquent :

- Dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, à la plage de la dune de l'Ouest, au nord-est du stationnement public et à un minimum de 500 mètres de l'entrée de la plage;
- Dans le village de L'Étang-du-Nord, à la plage du Corfu Island, au sud-ouest du stationnement public et à 500 mètres de l'entrée de la plage;
- Dans le village de Havre-aux-Maisons, à la plage de la dune du Sud dans le secteur du chemin de la Cormorandière, au nord-est du stationnement public et à un minimum de 500 mètres de l'entrée de la plage.

Vous pouvez également amener votre fidèle compagnon au parc canin, situé à côté du terrain de balle-molle à Fatima, au 147, chemin de l'Hôpital, où il pourra se dégourdir les pattes sans laisse et en toute sécurité!



## Interdiction circulation des véhicules motorisés sur les plages

La Municipalité vous rappelle que du **1<sup>er</sup> mai au 15 septembre**, la circulation des véhicules motorisés est interdite sur les plages de l'archipel. Sont concernés : les VTT, les camions, les voitures, les motos, et tout autre véhicule disposant d'un moteur.

Notez que 3 plages ont été identifiées pour permettre la circulation annuelle :

- La Plage du Sandy Hook, du côté de la baie de Plaisance
- La Plage de la dune du Nord, du Grand plaquier jusqu'à la gabarre
- La Plage de la dune du Sud, du stationnement de La Cormorandière jusqu'au bout de la Dune-du-Sud vers Grande-Entrée.

Les contrevenants au règlement pourraient avoir des amendes allant de 300 \$ à 2000 \$ en cas de récidive.



**La date d'échéance pour le deuxième versement des taxes municipales est le 23 juin 2026**

## Comment payer votre compte de taxes?

- Au comptoir, au guichet automatique, par téléphone ou sur le site Web de la plupart des institutions financières. Au guichet automatique et sur le Web, il est essentiel d'inscrire le numéro de matricule qui apparaît sur le coupon de versement.
- Par la poste, en utilisant les coupons joints à votre compte et en nous faisant parvenir des chèques postdatés pour chacune des échéances de versement.

